



Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 084-218401461-20220905-442022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLEDIEU

DELIBERATION N° 44-2022

Séance du 05 septembre 2022

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
29/08/2022	29/08/2022	14	11	03

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Etaient présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE – Mme Agnès BRUNET – Mme Ghislaine BOUSTIE – M. Philippe CAPOCCI – M. Claude CELLIER – Mme Laurence DE MOUSTIER – M. Jonathan FAUQUE – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET – M. Thierry TARDIEU

Etaient absents, excusés :

Mme Bérengère FAVIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence De Moustier
M. Etienne RENEY ayant donné pouvoir à Mme Carole ARAQUE
Mme Anna MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine BOUSTIE

M. Jonathan FAUQUE est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération : Approbation d'une acquisition foncière et son plan de financement

M Le Maire rappelle la nécessité pour la commune de bénéficier d'une aire de stationnement à l'entrée de l'agglomération pour éviter l'engorgement du centre village lors de la période estivale.

Le fait que l'emplacement soit en zone AP n'est pas un frein pour l'installation de cette aire de stationnement nécessaire à la commune car c'est un projet d'intérêt général. Il est entendu que le règlement encadrera la partie paysagère.

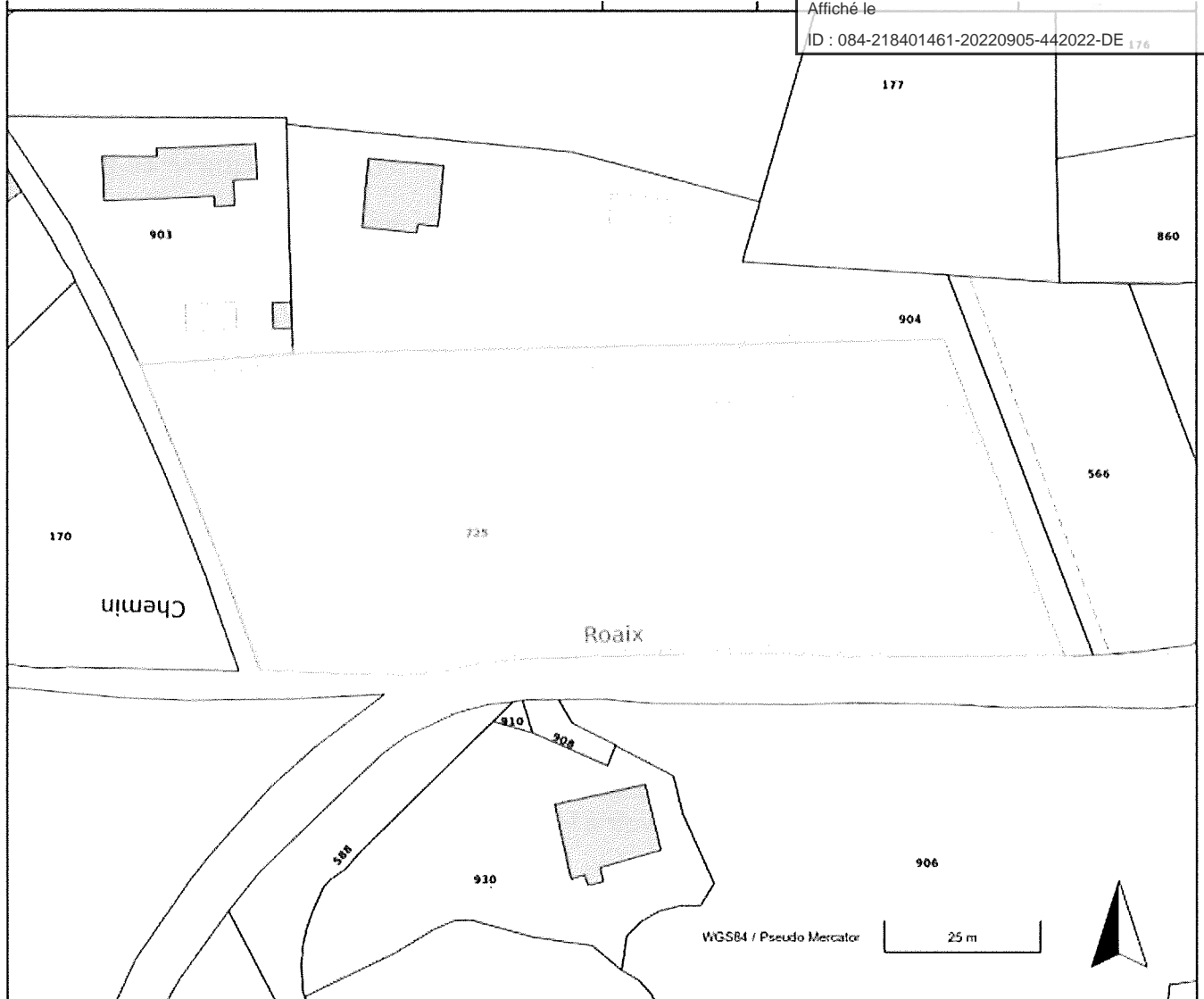
Après diverses négociations, il s'avère que la parcelle D725 pourrait être cédée à la commune pour la somme de 110 000 euros.

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 084-218401461-20220905-442022-DE 176



Année de mise à jour : 2021

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
084146	0	D	725

Informations de la parcelle

Département	Vaucluse (84)
Commune	Villedieu (084146)
Surface cadastrale	6540 m ²
Adresse	LES FAINES

Le propriétaire a donné son accord pour aux conditions suivantes :

- 16,82 euros du m²

Aussi, M le Maire propose le plan de financement suivant :

CDST 2023-2025	60 000 euros
Amendes de Police	24 500 euros
Autofinancement	25 500 euros
Total	110 000 euros

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- Considérant que ce secteur de l'entrée de l'agglomération par la route de la Croix de Granier répond aux besoins de création d'une aire de stationnement à proximité du centre-bourg,
- Considérant que la réalisation actuelle du PLU permet d'inscrire cette parcelle dans ce projet,
- Considérant que cette réserve foncière est nécessaire à la politique locale de la circulation et du stationnement déjà engagée par la Commune

DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle D 725 au tarif de 16.82 le m2 appartenant à M et Mme Libes, pour un cout global de 110 000 euros,
- De faire établir un document d'arpentage par un géomètre
- De prendre à la charge de la commune les frais notariés
- De prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier,

Par 13 voix « pour » et 1 voix « abstention » (Thierry Tardieu), cette délibération est adoptée à la majorité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Joël BOUFFIES.

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 084-218401461-20220905-442022-DE

